

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
Province de Québec
Canada**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, tenue le 10 novembre 2015, à 20:00 heures, au Centre Communautaire, 10 rue de l'Église.

Sont présents: Sylvain Laganière, Normand Provencher, Serge Breton et Jean Goulet, conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.

Est également présente Mme Suzanne Savage, directrice générale/ secrétaire-trésorière.

120-11-15
Ordre du jour

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

121-11-15
Procès-verbal
13 octobre 2015

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 13 octobre 2015 soit accepté et que l'on dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

122-11-15
Comptes
municipaux

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

Comptes à ratifier : 13 812.74 \$

Compte à payer : 18 284.51 \$

Total des paiements 32 097.25 \$

ADOPTÉ

Démission
conseiller #5

Le conseil municipal prend connaissance de la lettre de démission du conseiller au poste #5, M. Jean Levasseur.

Déclarations
intérêts conseil

Dépôt par la secrétaire-trésorière des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Le conseil en prend acte.

123-11-15
Rapport de la
Mairesse

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, la Mairesse, Madame Marie-Claude Chouinard fait lecture de son rapport sur la situation financière de la municipalité.

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que ce rapport soit distribué à chaque adresse de la municipalité.

ADOPTÉ

Rapport
budgétaire

Dépôt par la secrétaire-trésorière d'un rapport budgétaire comparatif pour les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au 31 octobre 2015 et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante.

124-11-15
Acceptation
soumission
diesel

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour l'achat d'environ 15 000 litres de diesel clair et d'huile à chauffage, faite le 3 novembre 2014 à 11 : 05 heures au bureau municipal;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de:

<u>Soumissions reçues:</u>	<u>Diesel été</u>	<u>Diesel hiver</u>	<u>huile à chauffage</u>
Sonic Coop	.8744	.8844	.6239
Philippe Gosselin & ass	.8865	.9985	.6465
Pétroles R. Turmel inc.	.9110	1.0010	.6440

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Sonic Coop, pour le prix de .8744 cents le litre de diesel clair pour l'été et de .8844 cents le litre de diesel clair pour l'hiver, et de .6239 cents le litre d'huile à fournaise, plus les taxes.

ADOPTÉ

125-11-15
Acceptation
soumission
travaux ponceau
Rang 6

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions pour le remplacement d'un ponceau dans le rang 6, faite le 27 octobre 2015 à 11 : 01 heures au bureau municipal;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de:

<u>Soumissions reçues</u>	<u>Prix incluant les taxes</u>
Jean-Claude Lizotte inc.	186 809.27 \$
Excavations Tourigny inc.	219 472.84 \$
9207-1547 Québec inc. (Exc. Michel Marcotte)	241 415.64 \$
Excavations Mario Roy inc.	245 973.20 \$
Excavations Gagnon et Frères	257 352.00 \$

La Sablière de Warwick Itée	260 711.56 \$
Les Excavations H. St-Pierre	288 888.00 \$
Sintra inc.	294 450.98 \$
T.G.C. inc.	306 124.39 \$
Excavation Bolduc inc.	315 295.48 \$
Gagné Excavation Itée	342 143.44 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Jean-Claude Lizotte inc. au montant de 186 809.27 \$, conditionnel à la subvention du Ministère des Transports du Québec représentant 75% du coût des travaux. Le mode de financement de ce projet est le règlement d'emprunt numéro 20-2015.

ADOPTÉ

126-11-15
Embauche
manoeuvre
travaux publics

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité que M. Jean Levasseur soit embauché comme manoeuvre en chef des travaux publics à temps plein, selon les conditions mentionnées au contrat à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et ce dernier.

QUE Mme Suzanne Savage, directrice générale soit autorisée à signer ledit contrat.

ADOPTÉ

127-11-15
Entente Casa
Sophia

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax souhaite développer l'utilisation du bâtiment nouvellement acquis de l'Église, nommé Espace Sophia ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire confier le mandat d'opérer les activités à un organisme sans but lucratif ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité de mandater le Comité Casa Sophia pour opérer les activités et gérer le bâtiment, selon les conditions convenues dans le document « Modalités de gestion d'Espace Sophia » entre la Municipalité et le Comité Casa Sophia et d'autoriser Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse à signer le document.

ADOPTÉ

128-11-15
Entente Fadoq
Ste-Sophie

ATTENDU QUE la salle communautaire est gérée par un comité sans but lucratif et que la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax souhaite reprendre la gestion de cette salle en collaboration avec le Club d'Age d'Or de Ste-Sophie-d'Halifax ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que le Club d'Age d'Or et la municipalité signe une entente selon les conditions convenues dans le document « Modalités de gestion de la salle communautaire » et d'autoriser Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse à signer le document.

ADOPTÉ

129-11-15
Arrêt rue Princ.
et de l'École

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax considère que le panneau d'arrêt au coin de la rue Principale et de la rue de l'École n'est pas sécuritaire ;

ATTENDU QUE l'Espace Sophia amène un achalandage accru à certains moments ;

ATTENDU QUE la municipalité considère cet arrêt très problématique car il est situé sur le dessus d'une côte ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports de retirer l'arrêt en direction sud.

ADOPTÉ

130-11-15
Programme
réhabilitation
réseau routier
local

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉ

Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Jean Goulet, conseiller, qu'à une séance subséquente, il présentera ou fera présenter un règlement pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2016.

Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Jean Goulet, conseiller, qu'à une séance subséquente, il présentera ou fera présenter un règlement d'emprunt pour des travaux de resurfaçage mince avec corrections localisées sur le 6^e rang, de la route Tanguay jusqu'à la route du 7^e rang.

131-11-15
Adoption règl.
21-2015

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 21-2015 modifiant le règlement 01-2002 pour permettre la circulation des véhicules tout terrain sur certains chemins municipaux.

ADOPTÉ

132-11-15
Demande CPTAQ
Catherine Dubois

Attendu que la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance de la demande d'autorisation de Mme Catherine Dubois, laquelle consiste à l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle de terrain de 18 000 m² et la construction d'une résidence neuve.

Attendu que la superficie du terrain à morceler est d'une d'une superficie de 65 556 m² et qu'on y retrouve une résidence.

Attendu que la demande se situe sur une partie du lot 1077 du cadastre du Canton d'Halifax.

Attendu qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par le demandeur.

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation.

Attendu que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise par des sols de classe 5, 4 et 7 comportant des limitations de topographie (T) et de pierrosité (P) à divers endroits, selon la carte et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada (ARDA).

Attendu qu'il n'y a pas d'impact négatif sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car c'est un secteur qui a déjà une vocation résidentielle où le terrain visé est bordé de chaque côté d'une résidence et ayant un relief très pentu.

Attendu qu'il y aura très peu de conséquences négatives sur les activités agricoles déjà existantes et futures de la propriété actuelle et ne changera pas et ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins en raison de l'utilisation actuelle résidentielle de la partie visée et de la présence de plusieurs résidences à proximité dans ce secteur.

Attendu qu'il y a très peu de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale car le bâtiment d'élevage (moutons) le plus près se situe à environ 800 mètres de distance au nord-ouest.

Attendu qu'en raison de la demande, soit la construction d'une résidence sur la propriété de 18 000 m², il n'y a pas d'autres emplacements semblables disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.

Cependant, il existe d'autres emplacements dans le zone non-agricole de la municipalité mais que ceux-ci ne correspondent pas aux besoins de la demanderesse de s'établir sur une propriété de 1,8 hectares. Ces espaces sont disponibles dans le périmètre urbain du village mais ne sont pas disponible pour la construction en raison de l'absence de rue et de services publiques.

Attendu que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée car on retrouve déjà quelques résidences à proximité dans cet îlot résidentiel, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant.

Attendu que la demande d'autorisation n'aura pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région.

Attendu que la nature de la demande ne crée pas d'impact négatif majeur sur la constitution des propriétés foncières dont les superficies seront normalement suffisantes pour y pratiquer l'agriculture car la propriété ne sera pas morcelée.

Attendu que la demande a un impact favorable sur les conditions socio-économique nécessaire à la viabilité de la municipalité, par la construction d'une nouvelle habitation résidentielle, dans une collectivité ayant une faible population, soit 686 habitants.

Attendu que la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci.

En conséquence, Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉ

133-11-15
Brunch Domrémy

Il est proposé par Serge Breton, appuyé et résolu à l'unanimité de déléguer Mme Manon Lambert, conseillère au brunch annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville inc., le 22 novembre 2015 et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de 2 billets au coût de 15 \$ chacun.

ADOPTÉ

134-11-15
Fête de Noël

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité de verser un don de 500 \$ au comité Fadoq Ste-Sophie-d'Halifax, pour une activité intergénérationnelle, soit la 1^{ère} édition de la Fête de Noël pour les enfants et d'autorisé la directrice générale à en effectuer le paiement.

ADOPTÉ

135-11-15
Levée de
la séance

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 :50 heures.

ADOPTÉ

Marie-Claude Chouinard
Mairesse

Suzanne Savage, directrice générale/
secrétaire-trésorière